Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_126-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-126	Classification
AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE	7.6.3 Autres contributions budgétaires et participations

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Yann HIRIART
Rapporteur : Laurent MOTREFF

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 28
Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

Afin d'informer les élus qui n'étaient pas en fonction lors de l'examen de ce dossier, il est rappelé les éléments qui avaient conduit à la décision relative à la mise à disposition des locaux de la Mission Locale.

La Mission Locale accompagne chaque année près de 4 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans dans leurs parcours vers l'emploi, la formation, le logement, la mobilité et la santé. Elle exerce, à ce titre, une mission de service public de proximité en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

En 2024, 358 jeunes résidant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud ont été accompagnés dans les locaux de la Maison Pour Tous, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs. Cet accompagnement a permis la mobilisation de 189 329 € d'aides financières de l'État et du Département au bénéfice des jeunes suivis.

Par ailleurs, la Mission Locale a accompagné 28 entreprises et employeurs du territoire dans leurs démarches de découverte des métiers, de recrutement et de sécurisation des parcours des jeunes vers l'emploi.

L'utilisation des locaux de la Maison Pour Tous faisait alors l'objet d'une redevance annuelle de 3 900 € comprenant le cumul des révisions depuis 2003. En effet au début de l'occupation le montant était de 2 592 €.

Souhaitant réduire ses charges de fonctionnement afin de préserver les moyens consacrés à l'accompagnement des jeunes et des entreprises, l'association avait sollicité une mise à disposition gratuite des locaux.

Des éléments d'activités complémentaires avaient également été présentés pour l'année 2025 :

- Du 1er janvier au 30 novembre 2025, 440 jeunes ont été suivis à l'antenne de Pont-l'Abbé. Ils ont participé à 3 926 événements (entretiens individuels, ateliers et informations collectives), soit une moyenne de près de 9 événements par jeune.
- Sur la même période, 138 jeunes ont été accueillis pour la première fois (« primo-accueillis ») et ont participé à 951 événements. Le nombre moyen d'événements est logiquement inférieur pour ce public, compte tenu d'une ancienneté de suivi plus récente.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_126-DE

- La répartition géographique des jeunes accompagnés et des primo-accueillis par commune avait également été présentée aux élus.

Le budget prévisionnel 2026, adopté par le Conseil d'administration de la Mission Locale le 4 novembre 2025, faisait apparaître une situation qui ne tenait pas compte du projet de diminution de 13 % de la subvention de l'État (soit une baisse estimée à 206 000 €), alors en cours d'examen dans le cadre du projet de loi de finances.

Au regard de ces éléments la demande de gratuité de la mise à disposition des locaux n'a pas été retenue. Il est, toutefois, proposé de réviser la convention en diminuant le montant de la redevance annuelle, celle-ci passant de 3 900 € à 2 500 €.

Pour mémoire, le rapport d'activités financier de de la mission locale indique au 31/12/2025 des taxes locatives à hauteur de 158 068 €. Leur budget prévisionnel 2026 prévoit quant à lui 160 000 €.

L'avenant a été rédigé et se situe en pièce jointe.

VU l'avis favorable de la commission « ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SPORT - SANTÉ-LOISIRS» sur le projet d'avenant tel que décliné en séance du 07 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » en séance du 10 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ,

- **VALIDE** le nouveau montant d'occupation à compter du 1er janvier 2027 pour un montant de 2500 €.
- **VALIDE** le principe de ne pas indexer la redevance sur l'indice du coût de construction (INSEE).
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention avec la mission locale.

Fait à Pont l'Abbé le 22 septembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_126-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TINCQ Alain	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques	X		
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
DURAND David	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
SCHOCK Thibaut	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou	X		
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline		X	A donné procuration à Yves CANEVET

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Pouvoirs : 1

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction
Hervé Cariou, informaticien
Lysiane Albert et Caroline Madec, chargées de la communication

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_126-DE